



**HAL**  
open science

# Le prix et la couleur du sucre chez quelques philosophes du XVIIIe siècle

Gerhardt Stenger

► **To cite this version:**

Gerhardt Stenger. Le prix et la couleur du sucre chez quelques philosophes du XVIIIe siècle. Les Cahiers Rationalistes, 2015, 636, pp.7-14. hal-04027437

**HAL Id: hal-04027437**

**<https://nantes-universite.hal.science/hal-04027437>**

Submitted on 13 Mar 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

## Le prix et la couleur du sucre chez quelques philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle \*

---

Gerhardt Stenger, Université de Nantes

---

L'un des passages les plus célèbres de *L'Esprit des lois* (1748) est certainement le chapitre 5 du livre XV, intitulé « De l'esclavage des nègres »<sup>1</sup>. Montesquieu y combat à sa manière cette pratique ancestrale qu'il estime non seulement injustifiable du point de vue humain, mais également condamnable au nom de principes universels. On sait que beaucoup de gens, et jusqu'à une époque récente, trouvaient la traite des Noirs et leur mise en esclavage parfaitement légitimes. Peu de temps avant le tristement célèbre Code Noir édicté en 1685, un négociant et économiste français, Jacques Savary (1622-1690), expliquait doctement :

Ce commerce paraît inhumain à ceux qui ne savent pas que ces pauvres gens sont idolâtres ou mahométans, et que les marchands chrétiens, en les achetant de leurs ennemis, les tirent d'un cruel esclavage et leur font trouver dans les îles où ils sont portés, non seulement une servitude plus douce, mais même la connaissance du vrai Dieu et la voie du salut par les bonnes instructions que leur donnent des prêtres et religieux qui prennent le soin de les faire chrétiens ; et il y a lieu de croire que sans ces considérations, on ne permettrait point ce commerce<sup>2</sup>.

Même des autorités religieuses justifiaient l'esclavage : dans sa polémique avec Jurieu, Bossuet soutenait que la servitude venait des lois d'une juste guerre, et qu'elle avait été primitivement un bienfait, une marque de clémence<sup>3</sup>. D'autres motifs, on le verra, étaient moins nobles et plus pragmatiques. Face au front réuni des apologistes de l'esclavage, Montesquieu fut l'un des

---

\* Article publié précédemment sous le titre : « El precio y el color del azúcar en algunos filósofos del siglo XVIII » dans la revue argentine *Travesía*, 12, 2010, p. 231-240.

1 Cité dans Montesquieu, *Œuvres complètes*, Paris, Seuil, 1964, p. 620.

2 Jacques Savary, *Le Parfait négociant*, Paris, Billaine, 1679, p. 106. L'ouvrage, paru pour la première fois en 1675, a connu un succès considérable et de nombreuses traductions et rééditions jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

3 Voir *Œuvres de Bossuet*, Paris, Coignard, 1747-1749, t. IV, p. 214.

premiers à contester sa légitimité et à dénoncer l'égoïsme et la cupidité qui sont, selon lui, à l'origine de cette institution ; c'est Montesquieu qui a ouvert les voies à la suppression de l'esclavage pendant la Révolution.

Le texte en question – une trentaine de lignes – propose, sous forme d'une argumentation serrée, un plaidoyer supposé mis au service d'une *justification* de l'esclavage : « Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirais ». Or à travers la formulation absurde des arguments avancés, le lecteur comprend vite que Montesquieu ne reprend à son compte les sophismes des esclavagistes que pour mieux les dénoncer. Ce recours à l'antiphrase, qui consiste à employer un mot, une phrase ou une tournure dans un sens contraire à sa véritable signification, est donc censé dénoncer l'inhumanité des esclavagistes : au lieu d'un plaidoyer, le chapitre représente en réalité un *réquisitoire* virulent et sans concessions contre la traite des Noirs. « Si quelqu'un, commentera Voltaire en 1777, a jamais combattu pour rendre aux esclaves de toute espèce le droit de la nature, la liberté, c'est assurément Montesquieu. Il a opposé la raison et l'humanité à toutes les sortes d'esclavage : à celui des nègres, qu'on va acheter sur la côte de Guinée pour avoir du sucre dans les îles Caraïbes [...] »<sup>4</sup>.

Les raisons pour lesquelles les colons européens faisaient travailler des esclaves noirs dans leurs plantations de sucre sont connues : il fut permis, explique un historien contemporain, « d'acheter et de vendre des esclaves nègres [...] parce qu'il n'est guère possible de faire cultiver les terres, et de faire travailler au sucre des hommes libres, en Amérique, où il n'y en a pas assez ; outre que le climat brûlant, sous lequel les nègres sont nés, les rend infiniment plus propres à travailler dans les terres qui sont entre les tropiques que les Européens, nés en des climats plus tempérés<sup>5</sup>. »

Ces deux arguments se retrouvent au début du faux plaidoyer de Montesquieu. Voici ce que dit l'esclavagiste auquel le philosophe donne la parole : « Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, ils ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique, pour s'en servir à défricher tant de terres. » On ne s'attardera pas sur l'énorme contradiction entre la fin énoncée – défricher des terres – et les moyens employés – l'esclavage les Noirs après l'extermination des Indiens. Le deuxième argument, de nature

---

4 *Commentaire sur l'Esprit des lois*, « Esclavage ». Cité dans *Œuvres complètes*, Paris, Garnier, 1877-1885, t. XXX, p. 445.

5 Jean Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies et des Pays-Bas*, Amsterdam, Châtelain, 1728, t. II, p. 172..

purement économique, vient juste après : « Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves. »

La perfidie du raisonnement saute aux yeux<sup>6</sup> : si nous voulons continuer à mettre du sucre dans notre café et nos pâtisseries, nous devons accepter l'inconvénient qui consiste à le faire produire par des esclaves. Qui voudrait se passer de sucre ? Mais regardons de plus près : quand l'apologiste de l'esclavage prétend que le sucre serait *trop* cher, il renverse en réalité l'ordre des choses : au lieu de présenter l'esclavage comme un moyen (honteux) en vue de garder le prix du sucre à un niveau raisonnable, il le présente comme la conséquence *inéluçtable* de ce bon marché. Il sait fort bien que nous ne voulons pas payer le sucre à son juste prix, qui augmenterait sans doute si l'on payait des ouvriers libres pour le produire<sup>7</sup>. Ce n'est donc pas notre confort qui est en jeu mais bien plutôt notre avarice, notre refus de payer plus cher une marchandise dont nous ne pouvons plus nous passer. Nous avons deux facteurs en présence : le prix du sucre et le travail humain. Normalement c'est le premier qui devrait varier en fonction du second. Notre esclavagiste fait varier le second en fonction du premier : plutôt que d'élever le prix du sucre, il choisit d'abaisser le travail humain, c'est-à-dire

---

6 Notre commentaire de Montesquieu s'inspire étroitement de René Pommier, *Explications littéraires (deuxième série)*, Paris, SEDES, 1993, p. 85.

7 Ce qui est loin d'être acquis. Au XIX<sup>e</sup> siècle, Charles Comte rapporte, chiffres à l'appui, que le sucre se vend plus cher dans les pays où il est cultivé par des esclaves, que dans ceux où il est cultivé par des mains libres : « Au cap de Bonne-Espérance, la journée du travail d'un esclave, qui ne vaut que la moitié de la journée d'un homme libre, se paie cependant deux francs cinquante centimes, et elle se paie un peu plus de cinq francs dans la Louisiane, où la journée d'un homme libre vaut plus du double, parce que le nombre d'esclaves y est encore plus considérable. Dans nos colonies, le prix de la journée d'un esclave est un peu moins élevé ; on le porte à environ quatre francs ; supposant qu'il soit seulement de trois, le planteur des colonies devra, dans cette supposition, donner, pour la journée d'un esclave, une somme dix fois plus forte que celle que donne un cultivateur de l'Inde pour la journée d'un homme libre ; car, dans ce dernier pays, un ouvrier libre se contente de trente centimes par jour. [...] La quantité de sucre qui se consommait en France il y a peu d'années (en 1826) était d'environ soixante-quatre millions six cent mille kilogrammes. Ce sucre, à raison de cent sept francs trente centimes les cent kilogrammes, coûtait à la France soixante-neuf millions trois cent quinze mille huit cents francs. Si, au lieu de l'acheter dans les îles où il existe neuf esclaves pour deux personnes libres, nous l'avions acheté dans une île où il existe moitié moins d'esclaves, nous ne l'aurions payé que quarante-neuf millions quatre-vingt-seize mille francs, c'est-à-dire que nous aurions fait une économie de vingt millions deux cent dix-neuf mille huit cents francs. Si nous l'avions acheté dans les pays où les travaux de l'agriculture sont exécutés par des ouvriers libres, l'économie aurait été plus grande ; car nous aurions payé environ trente millions de moins. » (*Traité de législation*, Paris, Chameroet et Ducollet, 1835, p. 363-365).

de le rendre inhumain. Ce qui condamne les nègres à l'esclavage, c'est le prix du sucre ; s'ils étaient traités en hommes et non en esclaves, le sucre serait nécessairement plus cher. Reformulons l'argument en nous référant à la réalité contemporaine : « Nos baskets seraient trop chers, si l'on ne les faisait fabriquer par des enfants du Tiers monde. » Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, on le voit, le problème est resté inchangé : les nations industrialisées ne peuvent conserver leur niveau de vie élevé que si une partie du monde vit et travaille dans des conditions inhumaines et indignes. Notre luxe est à ce prix.

L'auteur du *Parfait négociant*, nous l'avons vu, a eu recours à des arguments d'ordre religieux pour défendre l'esclavage : il s'agissait de garantir aux esclaves le salut de leur âme. Cinquante ans plus tard, son fils, Jacques Savary des Bruslons (ou Brûlons) élargit la démonstration pieuse de son père à des considérations plus matérielles :

Les Européens font depuis quelques siècles commerce de ces malheureux esclaves, qu'ils tirent de Guinée et des autres côtes de l'Afrique, pour soutenir les colonies qu'ils ont établies dans plusieurs endroits de l'Amérique et dans les îles Antilles.

Il est difficile de justifier tout à fait le commerce des nègres ; cependant il est vrai que comme ces misérables esclaves trouvent ordinairement leur salut dans la perte de leur liberté, et la raison de l'instruction chrétienne qu'on leur donne[,] jointe au besoin indispensable qu'on a d'eux pour la culture des sucres, des tabacs, des indigos, etc. adoucissent ce qui paraît d'inhumain dans un négoce où des hommes sont les marchands d'autres hommes, et les achètent de même que des bestiaux pour cultiver leurs terres<sup>8</sup>.

Ce court texte qui fait valoir, à côté de raisons religieuses, des raisons d'ordre économique – le besoin indispensable qu'en ont les colons pour la culture du sucre, du tabac, etc. – pour justifier l'esclavage, sera sujet à deux modifications par la suite. Il est tout d'abord repris dans l'article *Nègres (commerce)* de l'*Encyclopédie*, dû à l'ingénieur Jean-Baptiste-Pierre Le Romain, qui lui fait subir un changement radical d'orientation. Tout en le recopiant presque mot pour mot, il rejette vigoureusement les arguments de son modèle en faveur de l'esclavage :

---

8 Article *Nègres* du *Dictionnaire universel de commerce*, Paris, Estienne, 1723, t. II, p. 857.

Les Européens font depuis quelques siècles commerce de ces nègres, qu'ils tirent de Guinée et des autres côtes de l'Afrique, pour soutenir les colonies qu'ils ont établies dans plusieurs endroits de l'Amérique dans les îles Antilles. On tâche de justifier ce que ce commerce a d'odieux et de contraire au droit naturel, en disant que ces esclaves trouvent ordinairement le salut de leur âme dans la perte de leur liberté ; que l'instruction chrétienne qu'on leur donne, jointe au besoin indispensable qu'on a d'eux pour la culture des sucres, des tabacs, des indigos, etc. adoucissent ce qui paraît d'inhumain dans un commerce où des hommes en achètent et en vendent d'autres, comme on ferait des bestiaux pour la culture des terres<sup>9</sup>.

En quelques mots (« On tâche de justifier ce que ce commerce a d'odieux et de contraire au droit naturel ») l'auteur prend le contre-pied de l'article dont il s'inspire et où l'esclavage est à peine remis en question : « Il est difficile de justifier tout à fait le commerce des nègres », concède-t-il, mais on ne sait pas pourquoi, quel scrupule somme toute très minime empêche de le justifier totalement. Mais la modification la plus importante que notre article a subie apparaît dans une édition ultérieure du même *Dictionnaire*. Annoncé par son auteur dès 1713 dans le *Journal des savants*, la première édition du *Dictionnaire universel de commerce* de Savary des Bruslons (1657-1716) ne fut en réalité publiée que dix ans plus tard par l'abbé Philémon-Louis Savary, son frère étant mort avant l'impression. D'autres éditions suivirent en 1730 et 1726-1732. La meilleure édition parut entre 1759 et 1765 à Genève en 5 volumes in-folio. L'article *Nègres* paru au tome III en 1761 y est gratifié d'un ajout important. En effet, on peut y lire, après « les cultures des sucres, des tabacs, des indigos etc. » : « (Voyez à cet égard *L'Esprit des lois*, liv. XV, ch. 5. Le sucre, dit-il, serait trop cher si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves.)<sup>10</sup> ». Le renvoi, entre parenthèses, à *De l'esprit des lois* ainsi que l'omission pudique du nom de son auteur – Savary des Bruslons avait probablement des scrupules à attribuer à Montesquieu les propos de l'esclavagiste fictif – ont pour fonction de légitimer le recours à l'esclavage pour maintenir le prix du sucre à un niveau acceptable. Un an plus tard, une édition abrégée du *Dictionnaire* parue sous le titre *Dictionnaire portatif de commerce* va droit au but. Voici comment s'y présente le début de l'article *Nègres* :

9 *Encyclopédie*, t. XI, p. 79.

10 *Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle, et des arts et métiers*, Copenhague [Genève], Philibert, 1759-1765, t. III, col. 1096.

Les Européens font depuis quelques siècles commerce de ces malheureux esclaves, qu'ils tirent de Guinée et des autres côtes de l'Afrique, pour soutenir les colonies qu'ils ont établies dans plusieurs endroits de l'Amérique et dans les îles Antilles.

Il est difficile de justifier tout à fait le commerce des nègres ; mais on en a un besoin indispensable pour les cultures des sucres, des tabacs, des indigos etc. Le sucre, dit Mr. de Montesquieu, serait trop cher si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves<sup>11</sup>.

On constate d'emblée que l'argument religieux, jugé sans doute trop spécieux ou inapproprié, a disparu. En revanche, le nom de Montesquieu y figure en bonne place. Et il ne sert plus à cautionner un calcul économique mais à *légitimer l'esclavage*. Certes, dit l'auteur, il est difficile de le justifier tout à fait, mais même « Mr. de Montesquieu » avoue qu'il est absolument nécessaire pour avoir du sucre bon marché en Europe. Il fallait beaucoup de mauvaise foi pour enrôler le philosophe sous sa bannière !

Dix ans après la publication de *L'Esprit des lois*, un autre philosophe, Claude-Adrien Helvétius, fait paraître son livre *De l'esprit* (1758), dans lequel il examine, parmi bien d'autres, l'épineuse question du luxe. Les uns comme Mandeville, Melon ou Voltaire estiment que le luxe fait la force et le bonheur d'une nation. D'autres, de Fénelon à Rousseau, le jugent funeste ; le tableau qu'en dresse par exemple Mirabeau dans *L'Ami des hommes* (II, 5) est effrayant : figure du mal absolu, danger suprême des civilisations, le luxe prouve qu'il n'est d'économie que dans un ordre qui la dépasse et la maîtrise. Helvétius, quant à lui, estime que la puissance d'un État fondée sur le luxe est illusoire, car la population tend à y diminuer à cause de « la consommation d'hommes qu'occasionne nécessairement un grand commerce<sup>12</sup> ». Dans une note ajoutée à cette phrase, il précise sa pensée :

Cette consommation d'hommes est cependant si grande, qu'on ne peut sans frémir considérer celle que suppose notre commerce d'Amérique. [...] Si l'on suppose le nombre d'hommes qui périt,

---

11 *Dictionnaire portatif de commerce*, Copenhague [Genève], Philibert, 1761-1762, t. VI, p. 11.

12 Helvétius, *De l'esprit*, Paris, Durand, 1758, t. I, p. 25 (Discours I, chap. 3). Le mot « consommation », qui désigne le « grand usage qui se fait de certaines choses, de certaines denrées » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1762), est ici évidemment synonyme de mort.

tant par les guerres que dans la traversée d'Afrique en Amérique ; qu'on y ajoute celui des nègres qui, arrivés à leur destination, deviennent la victime des caprices, de la cupidité et du pouvoir arbitraire d'un maître ; et qu'on joigne à ce nombre celui des citoyens qui périssent par le feu, le naufrage ou le scorbut ; qu'enfin on y ajoute celui des matelots qui meurent pendant leur séjour à Saint-Domingue, ou par les maladies affectées à la température particulière de ce climat, ou par les suites d'un libertinage toujours si dangereux en ce pays : on conviendra qu'il n'arrive point de barrique de sucre en Europe qui ne soit teinte de sang humain. Or quel homme, à la vue des malheurs qu'occasionnent la culture et l'exportation de cette denrée, refuserait de s'en priver, et ne renoncerait pas à un plaisir acheté par les larmes et la mort de tant de malheureux ? Détournons nos regards d'un spectacle si funeste, et qui fait tant de honte et d'horreur à l'humanité.

Abandonnant l'ironie mordante mais peu explicite de Montesquieu, Helvétius confronte son lecteur avec le prix *payé par les esclaves* pour que le coût réel du sucre payé par les Européens ne soit pas trop élevé : d'un blanc immaculé, le sucre est en réalité teint du sang rouge de ceux qui le produisent. Effet garanti. En lisant cette page, Diderot a écrit en marge du passage mentionnant les barriques de sucre : « Ces deux lignes ont empoisonné tout le sucre que je mangerai de ma vie et je l'aime beaucoup<sup>13</sup> ». Mais c'est Voltaire qui, un an plus tard, donnera à l'observation amère d'Helvétius tout l'éclat en redoublant la force polémique qu'elle recèle. Au début du chapitre 19 de *Candide*, le héros éponyme du roman et son compagnon Cacambo rencontrent en Guyane hollandaise un esclave noir, le fameux nègre de Surinam, à qui il manque la jambe gauche et la main droite. Les mutilations, explique la victime, ont deux origines, l'accident et la répression : « Quand nous travaillons aux sucreries, et que la meule nous attrape le doigt, on nous coupe la main ; quand nous voulons nous enfuir, on nous coupe la jambe : je me suis trouvé dans les deux cas<sup>14</sup>. »

Le lecteur d'abord est confronté à une image physique des conséquences de l'esclavagisme particulièrement violente. Mise en relief par le ton faussement

---

13 Diderot, *Œuvres complètes*, Paris, Hermann, 1975-, t. IX, p. 278.

14 Voltaire, *Romans et contes en vers et en prose*, Paris, Librairie générale française, 1994, p. 261. Le passage du nègre de Surinam ne figure pas encore dans la première version de *Candide*, qui nous est connue grâce au manuscrit dit La Vallière ; il fut ajouté, après la lecture de *L'Esprit* d'Helvétius, avant la publication du roman au mois de janvier 1759.



détaché, l'horreur de la situation décrite n'en est que plus perceptible. On note l'anonymat d'un système féroce qui agit avec l'accord des autorités : « c'est l'usage », commente sobrement l'esclave quelques lignes plus haut<sup>15</sup>. Le lecteur est donc rassuré : on ne peut rien pour ces malheureux esclaves. Dans les colonies, la vie est dure, mais c'est le destin, ou l'usage, qui le veut ainsi. Sans transition, le texte bascule alors dans la subjectivité argumentative qui résume la situation par une phrase tendue et incisive : « C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe. » Alors qu'Helvétius avait énuméré toutes les victimes causées par le commerce triangulaire – non seulement les esclaves, les premiers concernés, mais aussi les matelots –, Voltaire concentre son tir sur la pratique même de l'esclavage qu'il dénonce, avec une efficacité redoutable, en affichant clairement le coût réel du sucre : « C'est à ce prix ». Sauf qu'il ne s'agit pas d'une quelconque somme d'argent, forcément trop élevée dans l'esprit du consommateur, mais des souffrances endurées par ceux qui procurent contraints et forcés cette denrée aux Européens. C'est alors que, dans le roman, se produit le renversement décisif. Au vu des malheurs de l'esclave, à l'écoute de son récit, le héros rejette pour la première fois la philosophie de son vénéré maître : « Ô Pangloss ! s'écria Candide, tu n'avais pas deviné cette abomination ; c'en est fait, il faudra qu'à la fin je renonce à ton optimisme<sup>16</sup>. » La rencontre avec le nègre de Surinam a réussi là où la guerre, la syphilis, un tremblement de terre et mille autres vexations avaient auparavant échoué.

Montesquieu, Helvétius, Voltaire : chacun, à sa manière, a mis en évidence la disproportion entre l'avantage infime d'un produit moins cher et le traitement scandaleux infligé à des hommes pour ce petit bénéfice ; le décalage monstrueux entre l'insouciance des Européens et les souffrances de ceux qui sont à leur service aux colonies. Chacun a souhaité faire réfléchir tous ceux qui pensaient que le sort des « nègres » ne les concernait pas. Le prix du sucre est effectivement trop élevé : pas pour l'Européen qui le consomme, mais pour l'esclave qui le teint de son sang. L'exemple du sucre montre que le consommateur européen est complice de l'esclavage : quand l'économie prime sur la morale, le plaisir des uns est dû à la souffrance des autres.

---

15 *Ibid.*, p. 261. Le mot « usage » renvoie au Code Noir qui gradue les fautes et les sanctions. Alors que ce Code avait pour fonction d'humaniser la barbarie des maîtres, Voltaire en fait un instrument de ce constat impitoyable. On a déjà souligné l'in vraisemblance, sans doute assumée par Voltaire, qui soumet un esclave hollandais au Code Noir français.

16 *Ibid.*, p. 262.